



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Accord commercial entre le Canada et les États-Unis sur les produits biologiques Un accord prématuré et dommageable pour l'industrie biologique canadienne

Magog, le 19 juin 2009 – La Filière biologique du Québec est d'avis que le nouvel accord commercial sur les produits biologiques entre le Canada et les États-Unis est prématuré et place les entreprises biologiques canadiennes en position de faiblesse face à la concurrence américaine. L'annonce de cet accord faite le 17 juin dernier par le ministre Ritz a provoqué surprise et consternation chez les partenaires du secteur biologique québécois. En effet, le contenu du communiqué émis par le gouvernement fédéral laisse croire que les deux pays possèdent déjà un encadrement légal et normatif depuis plusieurs années et qu'ils considèrent, après analyse, qu'un accord commercial serait bénéfique pour les deux parties. Or, ce n'est pas le cas, puisque le Canada n'a pas encore son propre règlement biologique et que sa norme est incomplète à ce jour.

Il est donc plus qu'étonnant qu'une telle annonce soit faite au moment même où le Québec et les autres provinces canadiennes travaillent encore d'arrache-pied pour s'entendre sur une norme biologique canadienne obligatoire et sur un règlement canadien qui répondent adéquatement à leurs besoins. Cette façon de faire de la part du gouvernement canadien, qui a agi sans aucune consultation préalable, en dit long sur son intention réelle dans ce dossier, qui semble être de libéraliser le commerce à tout prix, sous la pression du puissant lobby des grands distributeurs américains.

Dans le communiqué, le ministre Ritz confirme que les entreprises américaines peuvent maintenant exporter des produits biologiques au Canada sans contraintes additionnelles et, par surcroît, en utilisant le logo biologique Canada. Pendant ce temps, les entreprises canadiennes doivent attendre pour pouvoir utiliser ce même logo canadien sur leurs produits, puisqu'elles doivent se conformer à une norme qui n'est pas encore complétée. Par le fait même, cet accord commercial induit une concurrence déloyale, au désavantage net des entreprises canadiennes.

L'accord Canada États-Unis crée une passerelle à l'importation de produits biologiques américains, sans que le Canada ait d'abord pris les moyens nécessaires pour organiser le développement de son industrie sur son propre territoire, par un soutien législatif et financier adéquat. Devant une telle situation, les entreprises canadiennes sont en droit de mettre en doute la volonté du gouvernement fédéral de soutenir leur développement.

L'objectif de départ de la réglementation fédérale sur les produits biologiques était de protéger l'appellation biologique à partir d'une norme qui refléterait la rigueur des systèmes de production canadiens et qui permettrait d'assurer un meilleur contrôle des importations et des exportations de produits biologiques. Or, l'objectif énoncé dans le communiqué rendu public par le ministre serait plutôt de faire en sorte que les tablettes des épiceries canadiennes regorgent de produits biologiques, en privilégiant l'importation de produits américains.

Avec cette annonce inattendue, le gouvernement canadien livre donc un message public de non confiance en la capacité de ses propres entreprises à satisfaire les besoins des consommateurs canadiens. Il s'agit sans conteste d'une attitude qui démontre un manque de considération envers l'industrie canadienne.

D'ores et déjà, la Filière biologique du Québec entend se mettre en action, en faisant d'abord une analyse plus approfondie de l'accord commercial intervenu entre les deux pays, afin de bien saisir toute l'importance des répercussions qu'il aura sur les entreprises biologiques canadiennes et québécoises.

La Filière entend également demander au ministre Ritz et au Bureau biologique Canada de rendre compte à l'industrie d'une décision qui remet en question les nombreux efforts investis pendant plusieurs années pour obtenir un encadrement réglementaire rigoureux permettant de garantir la protection de l'appellation biologique auprès des consommateurs canadiens.

Sur le plan québécois, la Filière compte aussi interpeller le ministre Lessard et lui demander ce que le gouvernement québécois fera pour préserver les acquis du Québec dans cette nouvelle situation. Jusqu'à maintenant, le Québec a fait plusieurs démarches infructueuses pour faire entendre son point de vue dans ce dossier. Pourtant, le gouvernement du Québec est un précurseur dans l'encadrement des produits biologiques sur le territoire canadien et il possède une grande expertise en la matière. D'ailleurs, la Filière constate avec étonnement la facilité avec laquelle les Etats-Unis ont obtenu une équivalence pour la norme biologique américaine de la part du gouvernement canadien alors que pour le Québec une telle entente n'a pas été possible, même si les normes québécoises sont en application depuis près de dix ans!

Pour le secteur biologique québécois, il n'y a pas de doute que le bio vient de prendre un tournant majeur avec la signature de cet accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis. Cependant, la Filière est persuadée qu'elle pourra, en concertation avec ses partenaires, poser comme par le passé les actions nécessaires pour que les produits biologiques québécois conservent une place de choix dans le cœur des consommateurs d'ici et d'ailleurs.

Source : France Gravel, présidente
Filière biologique du Québec
418-838-6941

Information : Alain Rioux, directeur général
Filière biologique du Québec
819-847-2676 poste 23